



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

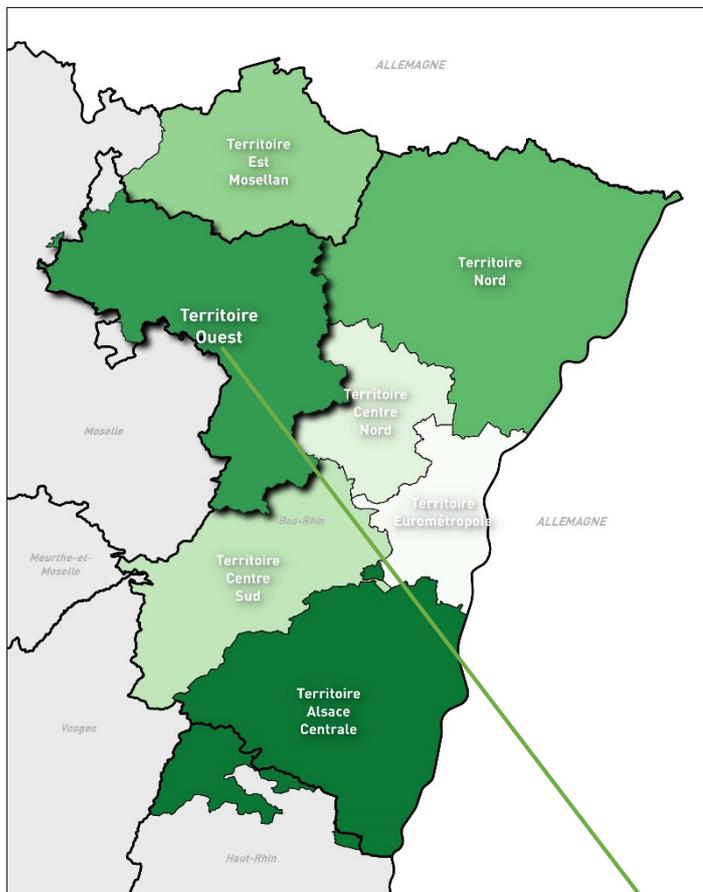
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE KESKASTEL





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE KESKASTEL

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2011

Membre du SDEA depuis : 11/09/1970

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

Vos usagers

- > 606 abonnés
- > 1 525 habitants desservis

Vos volumes

- > 63 585 m³ assainis
- > 105 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST

Centre et Antenne de rattachement : **Saverne**



VOTRE PRÉSIDENTE EN 2019 :

Sylvie KUFFLER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

➤ 1 station d'épuration

➤ 2 bassin(s) d'orage

➤ 16 déversoir(s) d'orage

➤ 5 station(s) de pompage

➤ 17,56 km de réseaux communaux

➤ 424 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Keskastel	960	1 900

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	93	93
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %	98 %	98 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

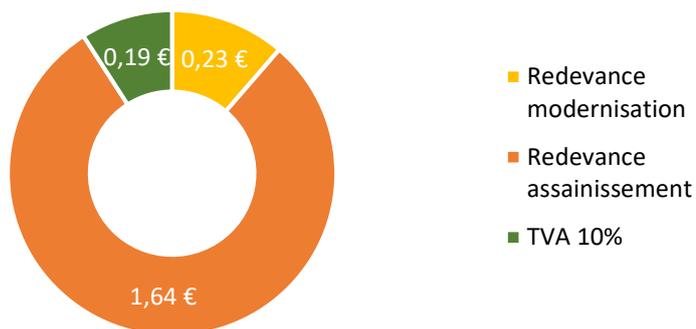
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

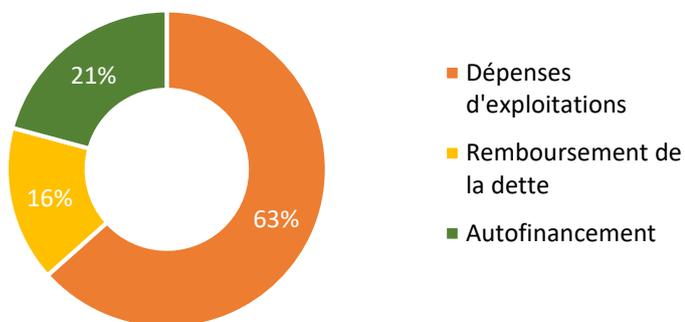
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 30,00 € HT/an
- Part variable : 1,39 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,64 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,06 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement

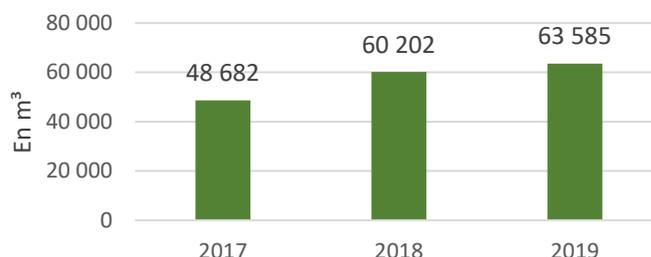




Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le tarif est maîtrisé, avec un niveau plutôt proche des moyennes et une hausse proche de l'évolution du coût de la vie.

Il permet de dégager un niveau d'autofinancement satisfaisant au regard de la charge de la dette qui s'amenuise, avec un capital restant dû de 88 782 € à fin 2019 et une durée d'extinction de la dette inférieure à 2 ans.

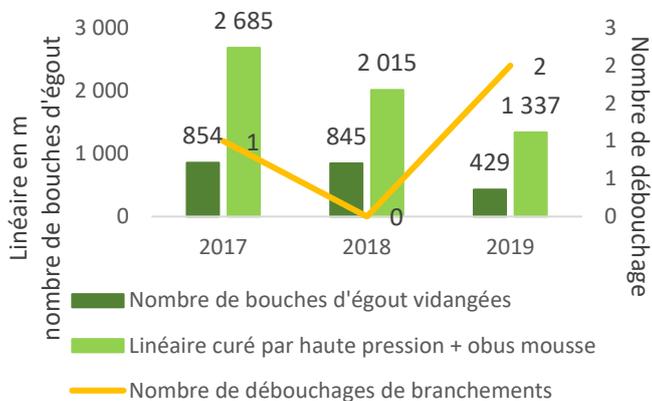
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,2 ans	1,6 an	1,8 an
Capital restant dû	129 125 €	108 629 €	88 782 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	0 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

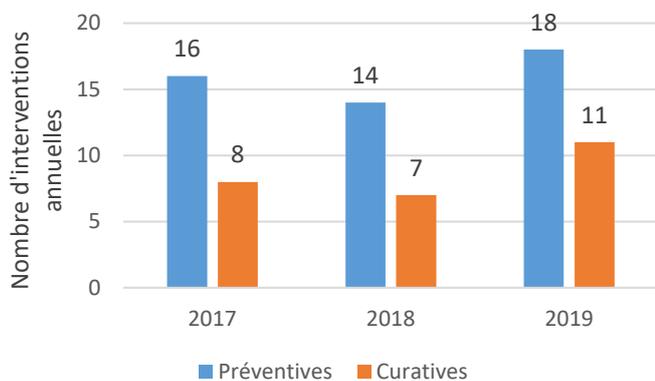
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **5,42** tonnes de sables extraits du réseau
- **1,34** km de réseaux curés
- **7,63** % taux de curage
- **6** nettoyages de stations de pompage
- **429** bouches d'égout vidangées
- **2** débouchages de branchement

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





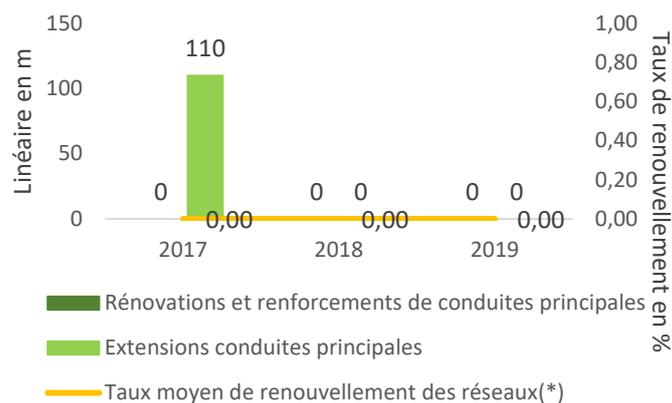
Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7	0	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenances curatives a augmenté en 2019. Cette augmentation est liée à une hausse du nombre d'interventions sur la station de relevage et le bassin d'orage Chemin de la Sarre.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages :

Réseau : le Périmètre de Keskastel a attribué à l'entreprise Karcher les travaux de réduction des apports d'eaux claires parasites rue de la Paix et rue de la Fontaine. Ces opérations seront réalisées en 2020 et permettront d'éliminer 108 m³/j d'eaux claires parasites par pose renouvellement du réseau d'assainissement DN300 existant rue de la Paix, et par déconnexion de drainages et pose d'environ 120 mètres de réseau et raccordement au réseau d'eaux pluviales existant rue de la Fontaine.

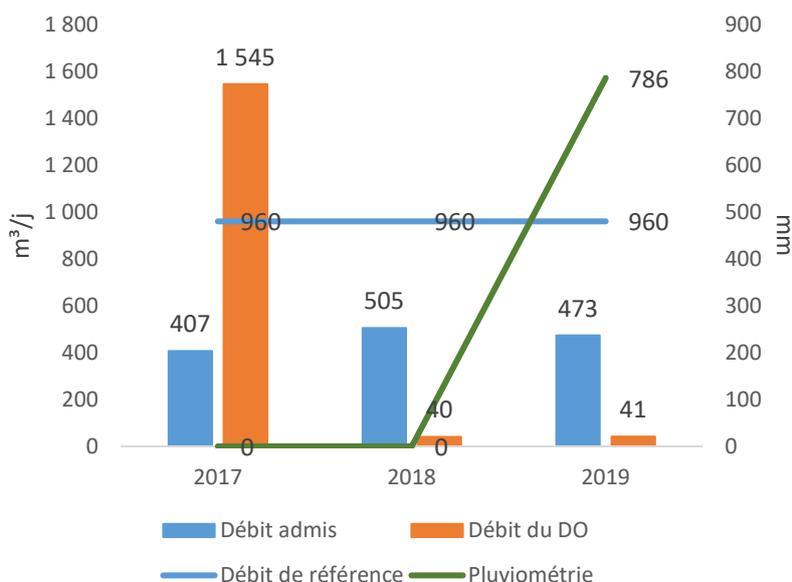
Pompages : Remplacement partiel de la tuyauterie de la station de relevage Chemin de la Sarre.



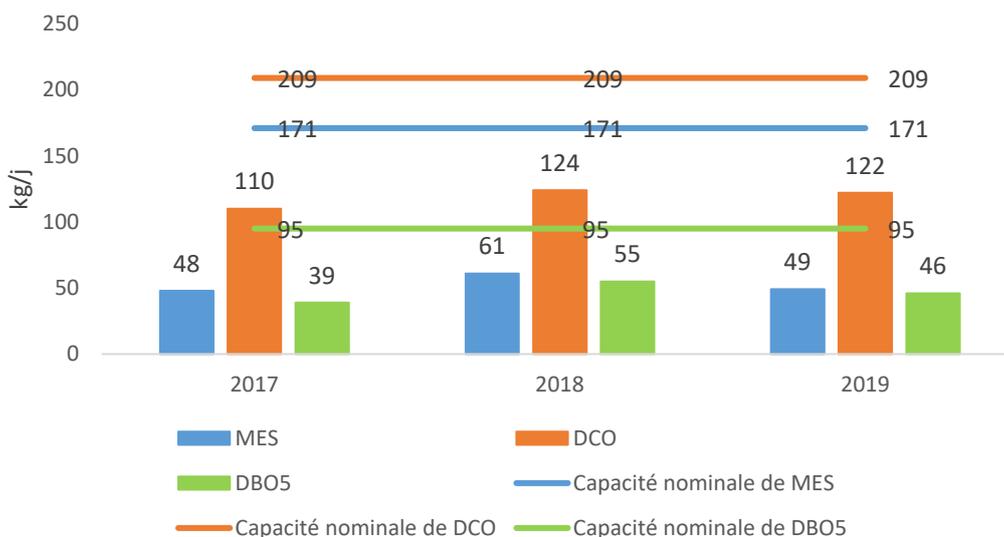
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **49 %** de la valeur nominale, contre **58 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Keskastel	49 %	58 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	ND	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

En termes de débits, suite à l'installation d'un débitmètre en sortie de STEP, fin 2018, la valeur moyenne 2019 de 473 m³/j est représentative de l'année complète pour le volume admis (ce qui n'est pas le cas pour les chiffres 2017 et 2018).

Conformément aux exigences de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, une mesure du débit déversé en tête de station a été mise en place fin 2017. En 2019, 89 jours de déversements ont été mesurés, avec un volume moyen de 41 m³/j, représentant 8,8 % des volumes arrivants.

Le nombre de déversements et le pourcentage de volume déversé sont supérieures aux exigences de l'arrêté du 21 juillet et témoignent d'entrées d'eaux claires parasites dans le réseau.

En termes de charges, les graphiques ci-dessus sont difficilement interprétables quant aux variations de charges admises sur l'installation, car ces dernières sont calculées sur seulement deux bilans 24 heures par an réalisés par le SDEA, ce qui n'est pas représentatif de l'année complète.

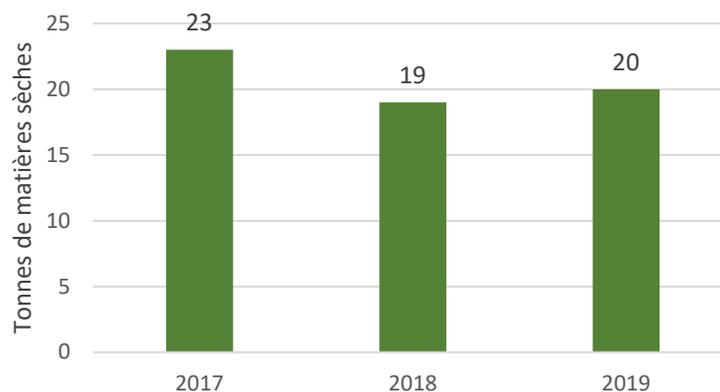
Les deux bilans entrée/sortie, réalisés les 21 mars et 19 septembre, montrent que la station a assuré un traitement conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 ; les taux de performance des équipements et des ouvrages sont ainsi de 100 %.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



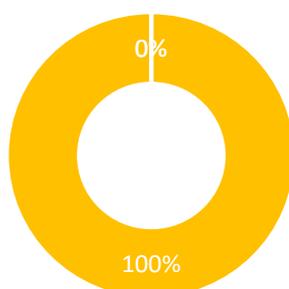
À noter

La production de boues est stable.

Les boues font l'objet d'une valorisation agricole sous forme de compostage après déshydratation par la centrifugeuse de la station d'épuration du Périmètre de la Vallée de la Sarre Sud et Environs.

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en éléments-traces organiques mesurées dans les boues liquides, avant transport, sont inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les paramètres les plus élevés sont le zinc (36 % de la norme) et le cuivre (25 % de la norme).

➤ Éliminations des boues

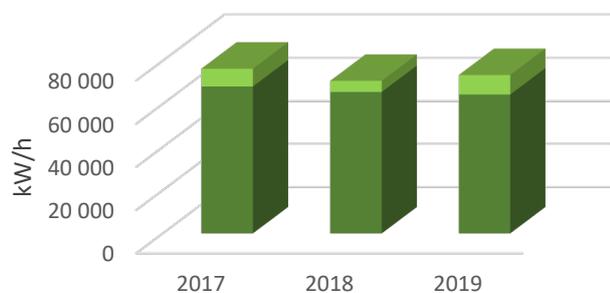


- Elimination des boues par épandages directs
- Elimination des boues non conformes
- Elimination des boues par compostage



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



■ Energie consommée STEP ■ Energie consommée pompage

À noter

Avec 64 336 kWh, la consommation d'énergie de la station d'épuration est relativement stable (- 1,8 %).

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2019, cette augmentation est liée à un rattrapage de la consommation électrique par le fournisseur d'énergie, suite à des sous-estimations en 2018.

VOTRE ACTUALITÉ

AUTRES INFORMATIONS

Pour les années à venir, le système d'assainissement de Keskastel devra faire face à 2 enjeux importants :

- d'une part l'élimination des eaux claires parasites en lien avec l'objectif de taux de dilution maximal de 150 %, fixé dans l'arrêté préfectoral du 22/12/2015, et avec les nouvelles règles d'appréciation de la conformité de la STEP, résultant de l'arrêté ministériel du 21/7/2015 (cf. nombre de jours de déversement limités ou représentant moins de 5 % du volume global),
- d'autre part, au niveau de la station d'épuration eu égard à son âge, 40 ans, et à la vétusté de certains équipements.

Pour le premier enjeu, le périmètre réalise une opération d'élimination d'ECP en 2020 permettant d'éliminer 108 m³/j d'eaux claires parasites.

Pour le second, une étude comparative est prévue afin d'évaluer technico-financièrement les différentes options épuratoires envisageables, à savoir réhabiliter la STEP actuelle pour prolonger sa durée de vie d'une vingtaine d'années tout en optimisant son fonctionnement actuel, évaluer la possibilité de transférer les eaux usées et pluviales pour traitement sur une station d'épuration, voire réaliser une nouvelle station d'épuration.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

**Couverture du chemin de roulement (béton dégradé) du clarificateur par couvertines en aluminium
(travaux effectués fin 2019)**





JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 525
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	20 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,06 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,8 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)